

Script

Dans cette vidéo, il sera question du conditionnel. Ce choix s'explique par sa fréquence d'emploi, mais aussi par le nombre d'incorrections engendré par la confusion entre les formes (notamment le futur et le conditionnel) ou la simple méconnaissance des désinences appropriées.

Nous bornerons en outre nos remarques au seul conditionnel présent qui est le plus employé dans l'usage quotidien et que les grammairiens d'aujourd'hui appellent la forme en « -rais ».

Du point de vue du mode de formation de ce temps verbal, il faut savoir que le conditionnel présent emprunte ses désinences à la fois au futur et à l'imparfait. Il suffit par conséquent de connaître le morphème du futur qui s'ajoute au radical du verbe (« -er- », « -ir- », « -r- »). Ce qui donne par exemple : « je chant-er-ai », « je part-ir-ai », « je cour-r-ai ». Le conditionnel présent remplace simplement les terminaisons du futur par celles de l'imparfait : « -ais », « -ais », « -ait », « -ions », « -iez », « -aient ». D'où : « je chant-er-ais », « je part-ir-ais », « je cour-r-ais », etc.

Mais le problème soulevé par le conditionnel tient moins à sa conjugaison qui est totalement régulière qu'aux règles d'emploi qui commandent sa présence. Au nombre de différentes fonctions assumées par la forme en « -rais », les deux plus fréquentes sont l'expression de l'hypothèse et celle de l'atténuation. La première est bien connue : « Si j'étais plus courageux, je réviserais mon Bescherelle ». La condition formulée à l'imparfait n'est pas réalisée (on parle d'irréel dans ce cas), tandis que la proposition au conditionnel présent (« je réviserais mon Bescherelle ») formule la conséquence, qui ne se réalisera pas, de cette condition.

La fonction d'atténuation, plus fréquente encore, est paradoxalement celle qui occasionne le plus de fautes. Il faut se souvenir que pour atténuer la brutalité d'un souhait, d'une demande, on utilise le conditionnel de politesse ou de déférence à la place du présent. Les règles de civilité nous invitent par conséquent à faire preuve de respect vis-à-vis de nos contemporains. Voilà pourquoi lorsqu'on sollicite un rendez-vous, on ne dit pas « Je souhaite vous voir » qui est formulé comme une injonction, une demande pressante voire agressive, mais on dit « Je souhaiterais vous voir » qui atténue la brutalité de la formule précédente.

La langue française dispose ainsi de formules de politesse qui requièrent l'emploi du conditionnel présent. C'est le cas de « j'aimerais vous rencontrer », « je désirerais vous connaître », « auriez-vous l'amabilité de m'indiquer les dates d'examen ? », « pourriez-vous me donner l'heure ? », etc.





Script

LA CONJUGAISON LE CONDITIONNEL

Or, depuis plusieurs années, on constate qu'une confusion entre le futur (« je chanterai ») et le conditionnel présent (« je chanterais ») s'est généralisée. De sorte que dans tous les messages écrits (mails, devoirs scolaires ou universitaires, notes d'information, messages professionnels, lettres de motivation, etc.), on trouve trop fréquemment la formule fautive « ~~je souhaiterai~~ », « ~~je voudrai~~ », « ~~j'aimerai~~ » au lieu de « je souhaiterais », « je voudrais », « j'aimerais », avec un « s » final. Une telle faute est d'autant plus impardonnable qu'il n'y a dans cette convention de politesse aucune complexité d'accord ou de conjugaison.

Peut-être alors faut-il adopter une recette de mémorisation et se répéter très souvent « je souhaiterais [A-I-S] », « je voudrais [A-I-S] », afin d'en finir une bonne fois pour toute avec cette faute.

